



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE NUMÉRO 2 DU 28 NOVEMBRE 2012



fo.caledonie@dgifp.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgifp-sd.fr/162/>

SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES FINANCES PUBLIQUES DE NOUVELLE -CALEDONIE

La séance débute à 8H15 sous la présidence de Jacques-André LESNARD, DFIP de Nouvelle-Calédonie.

POUR L'ADMINISTRATION

LESNARD Jacques-André DFIP
WILCZEK Willy Fondé de Pouvoir
DESSALE Joëlle Chef de Division
SANINI Christine Chef de Division
LAIDET Eliette Trésorier des CHN
LEFEBVRE Véronique Trésorier TREPUNC
PLUY Philippe Trésorier Province Sud
ATZENHOFFER Michèle Chef du service RH

POUR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

MARCONI Chantal Titulaire FO
LEDRU Danièle Titulaire FO
MONTAUT Pascale Titulaire FO
DELBAUVE Alain Titulaire FO
THIRIET Nicole Titulaire FO
TAPUTUARAI Clarita Suppléant FO
LAHAUT Yannick Expert FO

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 7 juin 2012.
- Liste d'aptitude pour l'accès au grade de Contrôleur des Finances Publiques 2013.
- Questions diverses.

Michèle ATZENHOFFER est désignée secrétaire et Alain DELBAUVE secrétaire adjoint.

1 - Approbation à l'unanimité du PV de la précédente CAPL du 7 juin 2012.

2 - Liste d'aptitude de C en B : 47 agents se sont portés candidats sur 63 ayant vocation à postuler.

Dans une déclaration liminaire, les représentants **FO-DGFIP** dénoncent le fait que la CAP doit se réunir aujourd'hui pour l'examen de la liste d'aptitude au corps de Contrôleur des Finances Publiques sans connaître précisément le ratio qui sera appliqué par l'administration centrale. Ils demandent à ce que soit appliqué à minima le plan de qualification de 2012, à savoir le classement de 6 agents.

Le Président répond qu'il vient de recevoir des instructions de l'administration centrale pour classer les agents sur la base de la liste d'aptitude 2012 mais que la notification des ETP pour 2013 laisse craindre une baisse du Plan de Qualification Ministériel. Il propose néanmoins d'établir une liste de 5 à 6 agents.

Les représentants **FO-DGFIP** déclarent qu'ajouté aux suppressions d'emplois continues qui entraînent une charge de travail accrue pour les agents et une souffrance au travail de plus en plus présente ainsi que l'absence de revalorisation du point d'indice et d'augmentation des traitements, le blocage des mesures catégorielles ne viendrait qu'aggraver cette situation et ne pourrait qu'entraîner de fortes réactions de la part des agents.

Une étude détaillée parmi les dossiers classés "excellent" s'engage alors et après plusieurs échanges entre la direction et les élus **FO-DGFIP**, les membres de la CAP s'accordent pour établir une liste de 6 agents.

L'agent classé en 6ème position l'année dernière au titre de la liste d'aptitude 2012 n'ayant pas été retenu a de nouveau été classé cette année pour la liste d'aptitude 2013. Les représentants **FO-DGFIP** après avoir, une nouvelle fois attiré l'attention de la direction sur le traitement, qu'ils estiment injuste, appliqué à un agent depuis plusieurs années ont obtenu de la direction que l'agent classé dans les "Très bon" soit requalifié "Excellent" et classé sur la liste d'aptitude.

Le nombre d'agents classés correspond à la revendication du syndicat pour la reconduction du nombre d'agents classés l'année dernière. Certes, il y a un risque que les agents classés ne soient pas tous retenus en 2013, mais à défaut d'être en dessous d'un quota de possibilités inconnu, nous préférons une liste qui aille au delà des potentialités éventuelles. Plusieurs autres dossiers évoqués ayant particulièrement retenu l'attention des élus et de la direction seront mentionnés au procès verbal pour être à nouveau étudiés pour la liste d'aptitude 2014.

Les élus **FO-DGFIP** ont voté **POUR** la liste établie.

Rappel : **FO-DGFIP** est le seul syndicat à revendiquer la liste d'aptitude comme troisième voie d'accès à la catégorie supérieure, au même titre que le concours ou l'examen professionnel. Basée sur la reconnaissance des mérites et de l'expérience professionnelle, la liste d'aptitude valorise le travail d'un agent et constitue une alternative supplémentaire en terme de promotion de carrière dans un contexte professionnel difficile.

L'élément principal pris en compte pour retenir les agents aptes à exercer les fonctions de Contrôleur reste le dossier de l'agent. Il est donc important que l'agent bénéficie d'un avis « Très Favorable » pour accéder au corps supérieur, et que le tableau synoptique et les appréciations traduisent bien la valeur professionnelle de l'agent. La notation examinée sur les 5 dernières années est aussi un élément très important.

Attention : Pour 2013, la promotion intervient dès l'installation effective sur un emploi de catégorie B dans le département ou le territoire d'origine de l'agent mais pour 2014 ce droit au retour des promus de C en B, qui n'existe que pour les agents de la filière gestion publique est prévu d'être supprimé. Le syndicat combat cette mesure. Ne pas reconnaître le bien fondé du **DROIT AU RETOUR**, cela revient à faire obstacle au droit à la promotion interne des agents et pour les agents de Nouvelle-Calédonie contraints de rejoindre une affectation en métropole pour obtenir leur promotion, c'est les obliger à devoir choisir entre promotion sociale et vie familiale. En se mobilisant à plus de 50% le 27 novembre 2012, les agents ont démontré massivement leur opposition à cette mesure.

3 - Questions diverses :

1 - Le Secrétaire Territorial **FO-DGFIP** attire l'attention des membres de la CAP sur ce qu'il considère comme un dysfonctionnement intervenu à la précédente CAP où un élu, contraint de sortir de la salle, n'a pu défendre, avec les autres élus **FO-DGFIP** le dossier d'un collègue du même poste que lui. Le Président tout en admettant une maladresse involontaire rappelle les règles en la matière, à savoir que lorsque la situation individuelle d'un agent est évoquée, celui-ci doit quitter la réunion mais qu'il peut participer à l'examen des autres dossiers.


2. Le Président a remis un exemplaire du bilan social 2011 des services de la DGFIP en Nouvelle-Calédonie et a indiqué qu'un exemplaire sera remis aux participants du prochain CT prévu le 13 décembre 2012.

3. Le Secrétaire Territorial **FO-DGFIP** attire l'attention du Président sur la dégradation des conditions de travail des agents avec des effets de plus en plus perceptibles dans les services en raison de la rigueur budgétaire et des suppressions d'emplois et que l'accomplissement des tâches demandées ne tient souvent que grâce à la conscience professionnelle des agents, qui n'hésitent pas notamment à renoncer à des formations ou à des réunions syndicales pour assurer leurs missions dans les délais.

4. Le Secrétaire Territorial **FO-DGFIP** demande à ce que soient inscrits à l'ordre du jour du prochain Comité Technique Local du 13 décembre 2012 la question de la fermeture des guichets de la Trésorerie de la Province Sud à la pause méridienne, en précisant que son syndicat demandera une fermeture effective à compter du 1er janvier 2013, et la formation aux risques psychosociaux (RPS).

Les élus FORCE OUVRIERE

**MARCONI Chantal – LEDRU Dany – MONTAUT Pascale
THIRIET Nicole – TAPUTUARAI Clarita - DELBAUVE Alain**

BULLETIN D'ADHESION	
	NOM : PRÉNOM :
	GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :
	déclare adhérer au syndicat FO-DGFIP de Nouvelle-Calédonie
	Fait à le